

LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE

Edito

Chers lecteurs, chères lectrices,

Nous venons de voter le budget 2024. Comme toutes les collectivités, nous sommes contraints de faire des choix et de chercher des sources d'économie. Cependant, nous souhaitons maintenir nos investissements pour faire évoluer et aménager notre commune : la poursuite du chantier de restauration des bâtiments conventuels, l'aménagement du terrain dit "Chapron", la sécurisation de l'axe qui traverse Boisse, le programme de réfection des routes communales, la modernisation de l'éclairage public (passage en LED) ainsi que la construction d'une salle associative à Berville - l'Oudon.

Nos services municipaux se structurent. Près de 90 agents travaillent chaque jour pour assurer les missions du service public (écoles, voirie, espaces verts, services techniques et administratifs, police municipale). Les élus ont voté la prime de pouvoir d'achat qui a été attribuée à tous les agents et nous travaillons à la mise en place du CIA, Complément Indemnitaire Annuel, d'ici la fin de l'année. L'engagement des agents et leur collaboration avec les élus sont la clé de la réussite de nos projets. Une belle équipe pour réaliser de beaux projets.

Nous fêterons les 80 ans de la libération de Saint-Pierre-en-Auge le vendredi 16 août 2024 : une date importante dans l'histoire de notre commune et un devoir de mémoire pour toutes les générations.

*« Je reste confiant et optimiste pour notre commune :
Saint-Pierre-en-Auge, naturellement dynamique »*

Jacky MARIE
Maire de Saint-Pierre-en-Auge



“ZOOM : VIE LOCALE

Le chantier d'aménagement du terrain dit "Chapron" mené par l'atelier paysagiste ZENOBIA (maître d'œuvre) devrait débuter à l'automne. Un projet qui intervient dans le cadre du dispositif national "Petites Villes de Demain". La démolition de l'ancienne caserne des pompiers est programmée d'ici la fin de l'été.

Ce parc urbain comprendra : un jardin, le "bief" réaménagé, une prairie, une esplanade avec gradins, un verger conservatoire (fruits anciens), des espaces de jeux, des allées piétonnes avec des bancs, un bloc sanitaire et trois zones de stationnement situées aux abords du parc. Coût global estimé : 1 931 497 € HT (le projet pourrait bénéficier de subventions à hauteur de 80%).

VOTRE AVIS COMPTE : la commune réfléchit à la dénomination de ce lieu et lance une consultation citoyenne pour connaître l'avis des habitants. Vous êtes invités à voter pour indiquer votre préférence parmi les 3 propositions ci-dessous (ou nous proposer une autre idée) :

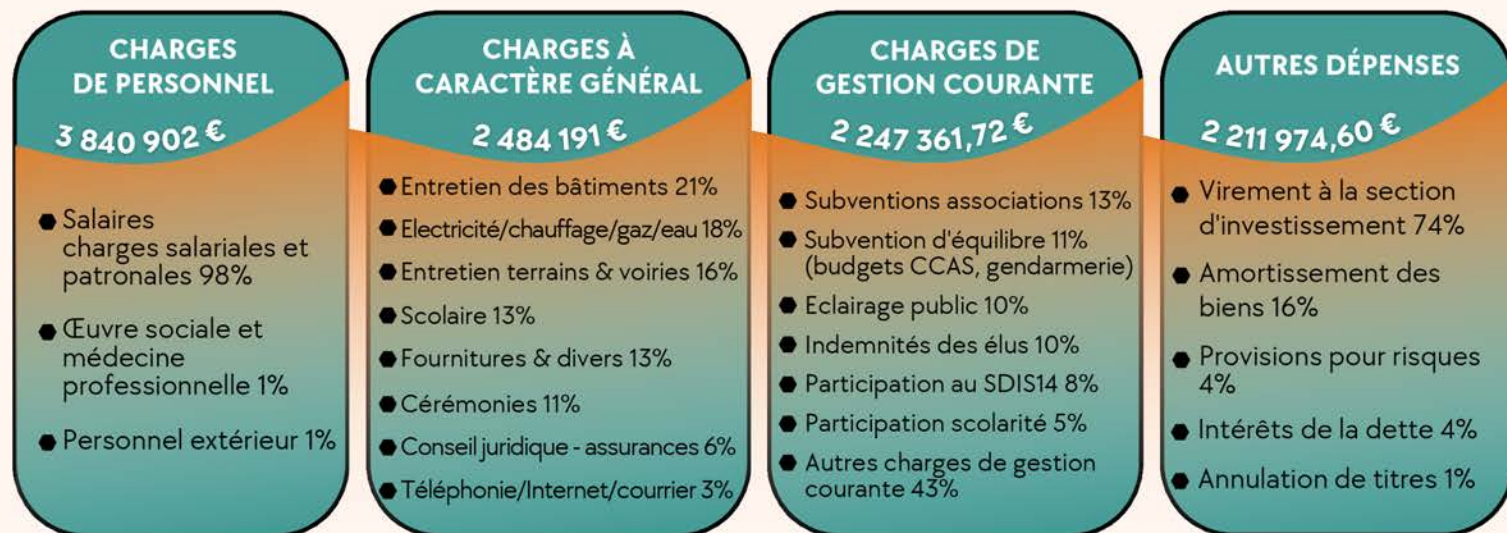
1. Le parc des Tanneries
2. Le jardin des Tanneries
3. L'espace des Tanneries
4. Autre proposition : vous pouvez nous faire part de votre suggestion pour un autre nom.

Pour voter : envoyez un mail à communication@stpauge.fr ou remplissez le coupon disponible à l'accueil de la mairie déléguée de Saint-Pierre-sur-Dives jusqu'au 15 juin 2024.

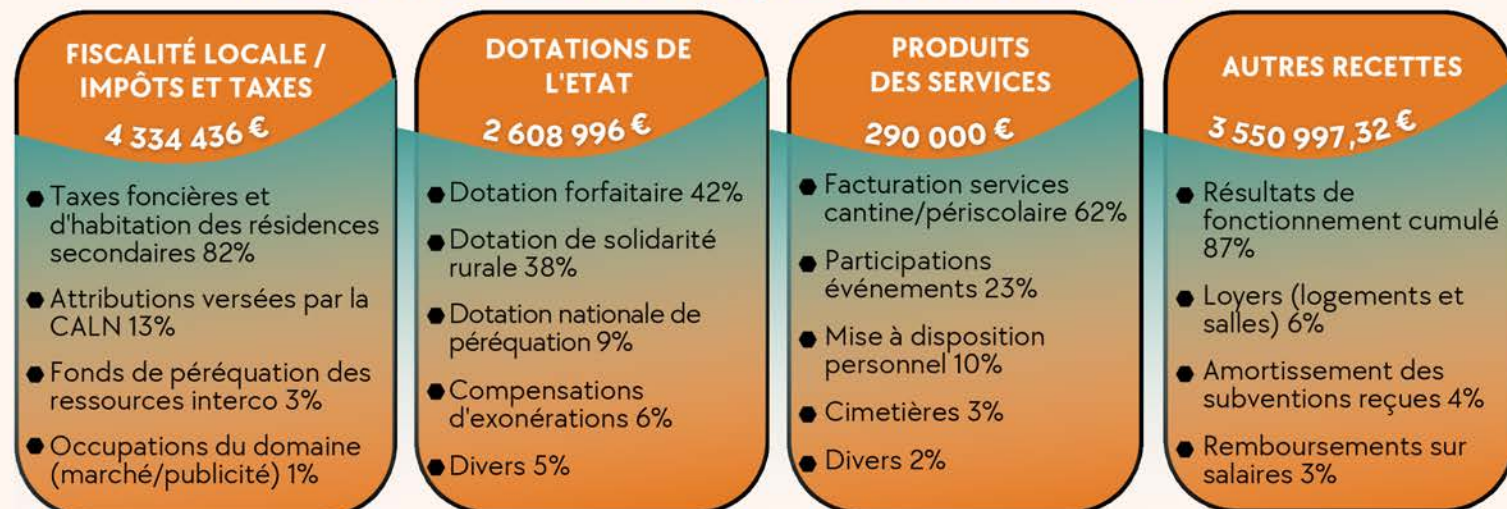


Le budget de fonctionnement 2024 s'équilibre en dépenses et recettes à 10 784 429,32 €

Quelles sont les dépenses de fonctionnement ?



Comment sont financées ces dépenses de fonctionnement ?



Le budget d'investissement 2024 s'équilibre en dépenses et recettes à 8 042 856,53 €

Quels sont les grands projets d'investissement 2024 ?

Chantier restauration bâtiments conventuels (partie cinéma) 1 690 775€

Programme entretien de voirie 300 000€

Travaux dans les églises et lucarnes de la Halle 206 948€

Salle associative à Berville 315 702€

Installation de la géothermie 850 000€

Aménagement terrain dit "Chapron" 600 000€

Aménagement coeur de bourg de Boisse 161 700€

Défense incendie 200 000€

Tous ces projets sont soumis à l'obtention des subventions

La préparation d'un budget municipal représente une tâche importante qui est menée avec beaucoup de rigueur par les élus et les services. Au-delà de chiffres alignés dans des tableaux, sont prises des décisions qui impactent la vie locale notamment les contribuables via les taux d'imposition (pas de hausse des taux de fiscalité cibles), les usagers via le niveau des services rendus ou les habitants et commerçants qui profitent de l'attrait et du dynamisme de leur lieu de résidence. Préparer un budget est un acte essentiel de priorisation en fonction des ressources disponibles, dans le contexte économique difficile que nous connaissons actuellement.

VIE ADMINISTRATIVE

LES PERMANENCES URBANISME

Afin de vous accompagner et vous conseiller dans vos démarches administratives d'urbanisme (CUa et CUB, déclaration préalable, permis de construire) et projets de construction ou d'aménagement, **des permanences gratuites** sont proposées par la commune de Saint-Pierre-en-Auge et la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie :

- A la mairie déléguée de Saint-Pierre-sur-Dives
- Le mercredi après-midi
- Sur rdv au 02.31.20.73.28.



LES PERMANENCES MAIRIES



Vous trouverez ci-dessous les jours et horaires d'ouverture des permanences des mairies déléguées :

- **Boissey** : jeudi de 17h30 à 19h ou sur rdv au 06.81.64.05.62
- **Bretteville-sur-Dives** : vendredi de 16h à 18h
- **Hiéville** : sur rdv au 06.13.54.41.92
- **Mittois** : jeudi de 10h à 12h
- **Montviette** : lundi en semaine paire de 14h à 15h30
- **L'Oudon** : mercredi (secrétaire) & vendredi (élue) de 9h à 12h
- **Ouille-la-Bien-Tournée** : mercredi de 9h à 11h
- **Sainte-Marguerite-de-Viette** : du lundi au vendredi de 9h à 11h45 (+agence postale) + vendredi de 16h30 à 18h (élue)
- **Saint-Georges-en-Auge** : mercredi en semaine paire de 16h15 à 18h15
- **Saint-Pierre-sur-Dives** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 10h à 12h
- **Thiéville** : mardi de 14h à 15h30
- **Vieux-Pont-en-Auge** : sur rdv au 06.13.54.82.49



LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Les élections européennes auront lieu le **dimanche 9 juin 2024**.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h :

Bureaux 1 et 2 : Salle des fêtes de Saint-Pierre-sur-Dives

Bureau 3 : Maison des Associations, 48 boulevard Collas à Saint-Pierre-sur-Dives

Bureau 4 : Salle des fêtes de Thiéville

Bureau 5 : Salle des fêtes de Sainte-Marguerite-de-Viette

Bureau 6 : Salle des fêtes du Billot - L'Oudon

Attention : se munir obligatoirement de sa carte d'identité (et si possible de sa carte d'électeur).

Vous pouvez vérifier votre inscription en mairie ou sur www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale.



INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES CONSEIL MUNICIPAL



- Le conseil municipal a voté la dénomination de **5 nouvelles voies** : impasse de Donville, impasse des Trois Rivières, rue du Cadran, route d'Ernes à Saint-Pierre-sur-Dives et impasse des Poudrières à Ouville-la-Bien-Tournée.
- Projet de construction d'une **salle associative** à Berville - l'Oudon pour accueillir plusieurs associations dont l'harmonie municipale.
- Renouvellement de la convention avec l'association "Montviette nature" pour la gestion et l'entretien du **jardin conservatoire**.
- Soutien à un projet d'installation de **panneaux photovoltaïques** sur une friche située au lieu dit "Le clos Ublé" (ancien camp de Percy-en-Auge).

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accroître le développement des énergies renouvelables afin de lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. En conséquence, la commune doit identifier, pour les 5 années à venir, les zones destinées à l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable (éolienne, photovoltaïque, géothermie, méthanisation, hydroélectricité...).

Une concertation publique est mise en place. Un **registre** est à votre disposition à la mairie déléguée de Saint-Pierre-sur-Dives **jusqu'au 6 juin 2024**. Pour toute question, envoyez un mail à accueil@stpauge.fr





LES TRAVAUX DE GÉOTHERMIE DES BÂTIMENTS CONVENTUELS

En début d'année, des **travaux de forage** ont commencé dans la rue Saint Benoît en vue d'installer un système de chauffage dans les **bâtiments conventuels** en cours de réhabilitation depuis 2012. L'aile sud des bâtiments accueillera la salle de cinéma du REXY de 120 places.

Le chantier de géothermie s'est décomposé comme suit :

- En janvier, réalisation d'un **forage de captage** dont le but était de vérifier la viabilité et le débit.
- Les résultats des analyses et les essais de pompage s'étant révélés positifs, le chantier se poursuit à partir du mois d'avril, avec la création d'un **forage de rejet de 60m** de profondeur (débit nécessaire de 20 m³) puis la mise en place des équipements de chauffage dans les bâtiments.

Un projet **économique et environnemental** : le mode de chauffage actuel composé d'électricité et de gaz naturel sera remplacé par une solution géothermique qui permettra de couvrir 85 % des consommations énergétiques de l'ensemble de l'Abbaye (et un complément de production gaz).

Budget du projet

Dépenses prévisionnelles : 624 404,93 € HT

Recettes prévisionnelles : 457 202,41 € HT (73,22%)

Auto-financement : 167 202,52 € HT (26,78%)



VIE QUOTIDIENNE

LA GÉOTHERMIE C'EST QUOI ?

La **géothermie** permet de **produire de l'énergie** en fonction de la température de la chaleur de l'eau puisée dans la nappe phréatique profonde. En fonction des calories captées, l'eau chaude est valorisée pour des installations de chauffage. C'est une énergie renouvelable, source d'indépendance énergétique et à faible émission de gaz à effet de serre (GES). Aucun changement n'est réalisé sur la nature de l'eau prélevée ou sur la nappe; toute l'eau est réintégrée dans la nappe phréatique.



RÈGLEMENT PROPRETÉ

Le conseil municipal du 20 février dernier a voté la mise en place d'un "Règlement propreté" sur la commune afin de garantir **un état constant de propreté et d'hygiène**. Le règlement complet, consultable sur le site Internet de la mairie, aborde les points suivants :

- Le respect des consignes pour la **collecte** des **déchets ménagers et recyclables** en conteneurs (poubelle ou sac), les points d'apport volontaire ou le fonctionnement des déchèteries en conformité avec le règlement de l'Agglomération Lisieux Normandie.
- Le nettoyage des **rues** salies.
- L'interdiction d'abandonner des **déchets** sur l'espace public : trottoirs, chaussées, caniveaux, places et espaces verts.
- L'entretien des **trottoirs et pieds de mur** en toutes saisons : balayage, désherbage, déneigement.
- Le ramassage des **déjections canines**.
- La taille des **haies** et des **arbres** en bordure des voies publiques et privées.
- La lutte contre les pigeons, les **animaux errants** et les rongeurs.

En cas de non-respect de ces dispositions, la responsabilité du propriétaire, locataire ou toute personne circulant sur la commune pourra être engagée. Des procès verbaux et contraventions seront dressés par la police municipale.

***La propreté de notre commune est l'affaire de tous,
chacun a un rôle à jouer pour la préserver.***



VIE QUOTIDIENNE

LES TRAVAUX DE VOIRIE



Aménagement



Pose par les services techniques de 7 bancs sur la commune de Saint-Pierre-sur-Dives : rue d'Harmonville, rue de Lisieux, au cimetière de Saint-Pierre et à l'école du Pot d'Etain.

Entretien

Travaux de curage des fossés sur 8km et arasage des bernes sur 23km, réalisés par l'entreprise "Pioche et Lefebvre".



LES TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

L'Oudon



Remplacement des fenêtres de la mairie déléguée et de la salle des fêtes.

Mittois



Décapage et mise en peinture des portes de l'église.

Saint-Pierre-sur-Dives



Réalisation d'un bar dans le hall d'accueil du gymnase de l'Epinay.

Thiéville

Réfection du Christ qui sera repositionné sur le Calvaire, remis en état suite à la tempête de décembre.



Sainte-Marguerite-de-Viette

Réfection de la toiture et du faux plafond dans une classe de l'école.



Remplacement de fenêtres à l'espace Marie Curie.

TRAVAUX DE JARDINAGE - NUISANCES SONORES

C'est le printemps, envie de faire des travaux? Soyons vigilants sur les **horaires** par **respect pour le voisinage** ! Ci-dessous, un rappel des moments autorisés pour réaliser vos travaux de bricolage et de jardinage :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30
- Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h



POLITIQUE JEUNESSE (SNU)

Durant les vacances de février, environ 120 jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans ont été accueillis au lycée agricole Le Robillard dans le cadre d'un séjour de cohésion du **Service National Universel** organisé par le Département.

La commune a été sollicitée pour faire le lien avec les associations locales afin de mettre en place la **journée de l'engagement**. Cette action correspondant complètement à la politique jeunesse engagée depuis un an par la collectivité, les élus se sont mobilisés sur ce dossier aux côtés des associations du territoire.

Mardi 5 mars 2024, les jeunes ont participé à différents **ateliers**, encadrés par **des bénévoles du tissu associatif** et leurs tuteurs :

- Une opération de nettoyage des chemins de randonnée avec l'association RPVO.
- Une visite du jardin conservatoire commentée par les membres de l'association "Montviette Nature", suivie d'une séance de jardinage.
- Une action de plantation dans les jardins des "Restaurants du Coeur" de Saint-Pierre-sur-Dives.
- Une intervention de peinture et de création de décorations en bois au centre de loisirs.

Un séjour placé sous le signe de l'engagement, de l'autonomie, du lien intergénérationnel, de la cohésion, de la solidarité, de la vie associative et de l'environnement. **Plus d'infos sur snu.gouv.fr**



VIE LOCALE

DU CÔTÉ DU CCAS

Le CCAS est à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches à caractère social (demande d'aides sociales légales, dossiers de téléassistance, d'APA et de domiciliation, jardins familiaux...).

Une permanence logement a lieu tous les mardis matins de 9h à 12h, sans rendez-vous.

Quelques dates à venir en 2024 :

- Conférence sophrologie "Le sommeil c'est la santé" le 3 juin à 14h30 à l'Auditorium (avec ASEPT Normandie).
- Sortie pour les enfants à Festyland le 17 juillet.
- Journée "Octobre rose" le 13 octobre.
- Repas des aînés en novembre.

Pôle social : 02.31.20.47.20

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 24/25



Le dossier d'inscription scolaire est à retourner complété au **pôle scolaire** accompagné d'un justificatif de domicile. Pour finaliser votre inscription, vous devez également prendre contact avec l'école.

Poursuite du dispositif "**Moins de trois ans**" à l'école du **Pot d'Etain** en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et la CALN. Une enseignante et une ATSEM dédiées, des temps d'accueil individualisés pour chaque enfant afin de découvrir l'école progressivement.

Pôle scolaire : 02.31.20.47.20



LA POLICE MUNICIPALE, UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Un nouvel agent a rejoint la police municipale de Saint-Pierre-en-Auge début janvier. Sous l'autorité de Monsieur le Maire, les policiers ont pour mission d'assurer la prévention et la surveillance de l'ordre public sur notre commune (la tranquillité et la sécurité des concitoyens ainsi que la salubrité publique).

Depuis 2022, les élus ont choisi d'équiper la commune d'un système de **vidéoprotection** dans le but de sécuriser le territoire, protéger les citoyens et réduire les dégradations et incivilités. La commune compte actuellement 54 caméras. Le déploiement de caméras sur 5 nouveaux sites est programmé cette année. Grâce aux équipements de vidéoprotection et aux actions de contrôle de vitesse, une réduction notable de la délinquance a été constatée sur l'année 2023.

Opération "tranquillité vacances": La collectivité s'associe avec la Gendarmerie pour vous permettre de partir en vacances toute l'année, sans inquiétude pour votre habitation ou votre commerce. Ce **dispositif gratuit** vous permet de faire surveiller votre résidence, entreprise ou autre lieu lorsque vous vous absentez (passages réguliers pour prévenir un éventuel risque de cambriolage ou de dégradation). Une démarche simple et rapide à effectuer auprès de la Police Municipale ou de la Gendarmerie. Tél.: 02.31.20.41.07 - policemunicipale@stpauge.fr



À VENIR ...

Retrouvez le programme complet des événements organisés sur la commune dans l'édition 2024 du guide "**Tourisme, culture, sports, événements**" distribué dans vos boîtes aux lettres. Il sera également disponible à l'accueil des mairies déléguées et au pôle social.

LA FÊTE DE LA MUSIQUE

Vendredi 21 juin à partir de 18h

Parvis de la Halle Médiévale à Saint-Pierre-sur-Dives



L'EXPOSITION "LE VÉGÉTAL SUBLIMÉ"

Samedi 6, dimanche 7 et lundi 8 juillet

Auditorium & Jardin Conservatoire à Saint-Pierre-sur-Dives

LA FÊTE DE LA MOTO

Samedi 24 août de 20h à 23h et dimanche 25 août de 9h à 18h

Place du Marché à Saint-Pierre-sur-Dives

CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

8 mai 1945 - Mercredi 8 mai 2024 vers 12h au Monument aux morts.

Fête nationale - Dimanche 14 juillet 2024 vers 11h au Monument aux morts.

FÊTE SAINT-PIERRE

REPAS CHAMPÊTRE & FEU D'ARTIFICE

Samedi 29 juin 2024

Site du Billot - à l'Oudon

à partir de 19h30

Repas champêtre animé par le groupe de musique Cocktail Passion



Prix : 20€/adulte

10€/enfant (- de 14 ans)

Places limitées - Sur inscription

Bulletin d'inscription disponible à l'accueil des mairies déléguées ou téléchargeable sur le site Internet.

A déposer au service événementiel **avant le vendredi 14 juin 2024**

Infos au 02.31.23.18.78

RETOUR SUR LES ÉVÈNEMENTS

FOIRE DE PRINTEMPS 9 ET 10 MARS



Le soleil était au rendez-vous pour la Foire de printemps. Une belle fête marquée par le défilé de 60 tracteurs, l'exposition de matériel agricole, le battage de blé, le comice agricole et bien d'autres animations.

CONCERT D'ORGUE



Samedi 9 février
à l'Abbatiale
concert de l'organiste
Romain Bastard
sur l'orgue récemment restauré

PIÈCE DE THÉÂTRE



« Les brèves de comptoir »
dimanche 21 janvier
Salle des fêtes du Billot
interprétée par la compagnie
"Les théâtres de la Vie"

PIÈCE DE THÉÂTRE



« Les dessous »
samedi 17 février
Salle des fêtes
Saint-Pierre-sur-Dives
interprétée par les "D'Art Gens"

CONCERT MUSIQUE IRLANDAISE



Samedi 23 mars
Salle des fêtes
Saint-Pierre-sur-Dives
proposé par le groupe de
musiciens "Effet m'Eire"

80ÈME ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

Un peu d'histoire : Août 1944. Les Alliés montent à l'assaut avec deux objectifs : Lisieux et Livarot. C'est en se frayant un chemin vers ces deux villes que sera libéré petit à petit le canton. Dans la nuit du 15 au 16 août, Saint-Pierre-sur-Dives est délivrée. La nuit suivante, c'est au tour de Bretteville-sur-Dives, Ouville-la-Bien-Tournée, Berville et Vieux-Pont-en-Auge, avec une ligne de front à Hiéville, tandis qu'à Mittois, Écots, Lieury et Tôtes, les Allemands s'enfuient. Après un passage en force à Saint-Georges-en-Auge, où des Allemands se trouvent, les Alliés continuent vers Montviette et Livarot, qu'ils atteignent le 19 août 1944. C'est à cette date, que le canton de Saint-Pierre-sur-Dives, qui correspond à la commune nouvelle, est considéré comme étant libéré.

80 ans plus tard, Saint-Pierre-en-Auge fêtera sa libération le vendredi 16 août 2024. Sous réserve de modifications, le programme de cette journée devrait être le suivant : 10h visite du jardin conservatoire sur le thème « Les plantes de la guerre » / 15h30 défilé entre l'Abbaye et la Halle médiévale, en compagnie, entre autres, de parachutistes et véhicules d'époque / vers 16h dépôt de gerbe sur le parvis de la Halle suivi d'un concert. Une célébration aura lieu à l'Abbatiale à 14h.

Nous souhaitons réaliser une exposition d'objets d'époque ainsi qu'un fascicule sur la libération de la commune. Dans cette optique, **nous recherchons des objets, documents, témoignages ou anecdotes sur la libération.** Si vous avez des documents à nous prêter, vous pouvez vous faire connaître par mail à communication@stpauge.fr ou au 02.31.20.73.28.



NOS COMMERCES



Bienvenue à Saint-Pierre-sur-Dives à :

- Léa JOUBIN, **Psychomotricienne** installée rue de l'Eglise. Tél. 06.68.17.64.73.
- Yannick LEMARIE, **Boucher** installé rue de Falaise Tél. 09.87.32.26.95.
- Astride BONNEFOY qui a repris la **Pharmacie** de Mme Hoste, rue de Falaise. Tél. 02.31.20.74.77.

Commerçants, artisans ; les services de la mairie sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Tél.: 02.31.20.73.28

ZOOM SUR L'USP



L'Union Sportive Pétruvienne en chiffres :

- L'association regroupe **16 sections sportives** : Aikido, Badminton, Boxe, Canoé Kayak, Cyclisme, Football, Gymnastique Sportive, Gymnastique Volontaire, Handball, Judo, Pétanque, Tennis, Tennis de Table, Tir à l'arc, Twirling bâton, Volleyball.
- Elle accueille plus de 1000 licenciés /an.
- L'USP emploie 8 salariés (dont 2 à temps plein) et 3 saisonniers.
- Plus d'informations sur <http://www.uspetruvienne.fr>

Retrouvez les informations de la commune sur Facebook @Communedesaintpierreenaugue et sur notre site Internet www.saintpierreenaugue.com

Directeur de la Publication : Jacky MARIE / Rédaction et mise en page : Service communication / Impression : Dauphin Com Imprim
Crédits photos : Commune de Saint-Pierre-en-Auge (et Police Nationale du Calvados pour photo SNU) / Tirage : 3900 ex / Dépôt légal : ISSN : 2724-8836

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

3 propositions pour notre commune. Si nous votons pour la plupart des délibérations du conseil municipal lorsqu'elles s'inscrivent dans l'intérêt général, des divergences importantes nous distinguent de la majorité actuelle.

1. Équipements associatifs. « La priorité, c'est la ville centre », a répété à trois reprises, M. Jacky Marie, actuel maire de notre commune nouvelle lors du conseil municipal du 26 mars dernier. Et bien non. Pour nous, la priorité c'est précisément le respect d'un juste équilibre entre la ville centre et nos villages répartis sur un territoire de plus de 145 km². Plutôt que de prévoir de dépenser plus de 500 000€ dans une nouvelle salle inutile pour les associations à Berville, il serait plus judicieux d'entretenir et améliorer les salles des fêtes qui existent encore dans nos villages.

2. Soutien des commerces de proximité. Nos petits commerces sont aussi précieux que fragiles. Ils doivent être soutenus sans hésitation ni discrimination. Il est inacceptable, par exemple, de sanctionner une commerçante en l'excluant des manifestations locales au motif qu'elle devrait « revenir à de meilleurs sentiments » à l'égard de la municipalité. De même, un commerce rural au bord de la fermeture, comme Le Relais du Billot, devrait être immédiatement repris par la commune pour y installer un gérant, à l'exemple de ce que font de nombreuses communes voisines.

3. Vente des biens communaux. Il est devenu urgent de mettre un terme à la vente systématique des biens immobiliers appartenant aux communes historiques, pour des prix souvent en dessous de leur valeur réelle, et parfois sans aucune transparence. Et cela ne concerne pas seulement nos communes rurales. Que penser de la récente mise en vente de l'ancienne gendarmerie de Saint-Pierre-sur-Dives, cédée par la commune à un investisseur privé il y a cinq ans pour 406 000 € au motif qu'elle était vétuste ? Ce bien, qui rapporte plus de 56 000 euros de loyers annuels, est aujourd'hui proposé à la vente par le même investisseur au prix de 780 000 euros...

Retrouvez les informations des élus de l'opposition sur Facebook @saintpierreenaugue2020
Sylviane Pralus, Christophe Robert, Catherine Sady, Claude Lacour, Brigitte Ferrand, Théo Piednoël, Annie Debouver, Gilbert Tirard, Nicole Perrée, Luc Derepas.

